

VOTRE RÉMUNÉRATION

La rémunération des apprentis dépend réglementairement de l'âge et du niveau d'étude.

Elle correspond à différents pourcentages du SMIC.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE MINIMALE D'UN APPRENTI

Situation	moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic
2 ^e année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic
3 ^e année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SMIC est de 1709,28 € bruts par mois.

VOS CONGÉS

- 25 jours de congés payés par an.
- 5 jours de congés payés par an pour préparation à un examen, sur le mois précédent cet examen.



NOTRE PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Transmission de votre candidature via PASS



Entretien avec la direction d'emploi



Constitution du dossier de recrutement



Élaboration du contrat d'apprentissage



Intégration



<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr>



Site de la PP



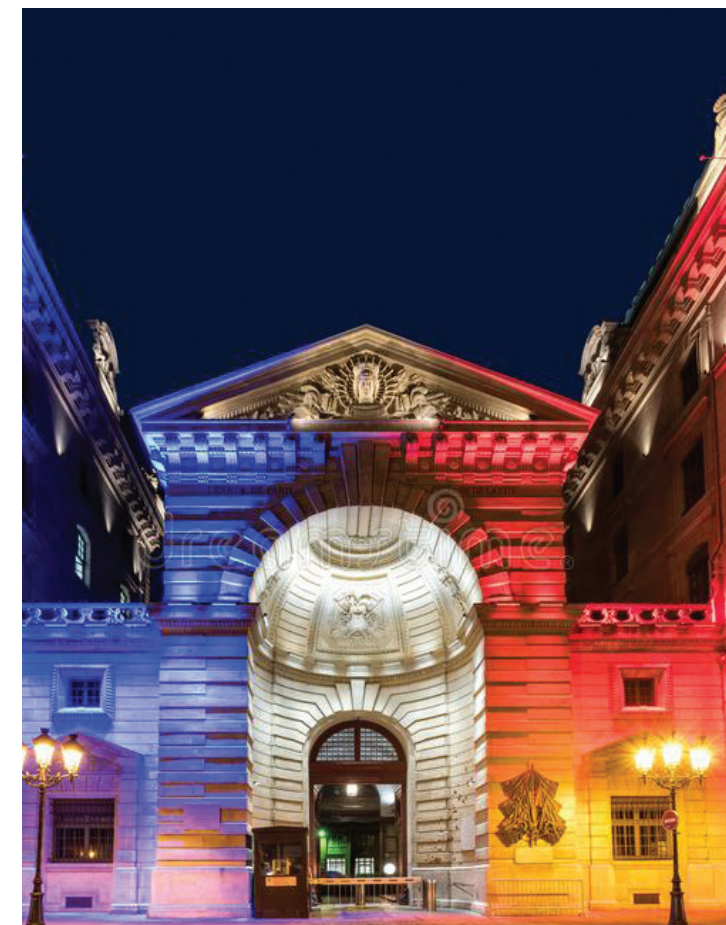
Choisir le service public



La préfecture de police est détentrice du label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et du label diversité qui récompense les actions en faveur de la diversité es recrutements et carrières

Donnez du sens à votre apprentissage

AU SEIN DE LA PRÉFECTURE DE POLICE



PRÉSENTATION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Depuis sa création en 1800, la préfecture de police, dont le siège se trouve à Paris, au cœur de l'île de la Cité, est une administration unique en France.

Force humaine, force opérationnelle, force d'innovation et de modernisation, elle met depuis 2 siècles ses multiples compétences au service de la population.

La préfecture de police doit prévenir et lutter contre une multitude de dangers et s'attache à apporter un service public de qualité aux citoyens dans les nombreux domaines qui lui incombent pour assurer leur sécurité dans l'agglomération parisienne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au sein de la préfecture de police, il n'y a pas que des policiers, la structure propose une grande variété de métiers.

LA PRÉFECTURE DE POLICE EN QUELQUES CHIFFRES

43 000 agents

27 000 policiers

8 500 sapeurs-pompiers

7 500 personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés



POURQUOI DEVENIR APPRENTI ?

- Vous êtes formé au niveau pratique et théorique.
- Vous vous forgez une expérience professionnelle de qualité.
- Vous êtes accompagné tout au long de votre formation par un maître d'apprentissage.
- Vos frais de formation sont pris en charge.
- Vous validez votre cursus par l'obtention d'un diplôme.

VOTRE ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

À l'issue d'un contrat d'apprentissage au sein de la préfecture de police, des opportunités d'évolution peuvent s'offrir à vous.

En effet, vous avez par la suite la possibilité d'intégrer l'Institution par voie contractuelle ou par voie de concours.

VOUS SOUHAITEZ NOUS REJOINDRE

Conditions

Avoir 15 ans minimum.

Avoir maximum 30 ans révolus.

L'âge maximum peut-être porté à 34 ans révolus si ...

- Vous voulez signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu.
- Votre précédent contrat a été rompu pour des raisons indépendantes de votre volonté.
- Votre précédent contrat a été rompu pour inaptitude physique temporaire.

Pas de limite d'âge si ...

- Vous êtes reconnu travailleur handicapé.
- Vous envisagez de créer une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.
- Vous êtes inscrit en tant que sportif de haut niveau

LES MÉTIERS

